

RÉSUMÉ
ANALYTIQUE



©AxiDrone/Mairie de Cannes

PROJET D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

SAINT-HONORAT, ÎLE MONASTIQUE DE L'ARCHIPEL DE LÉRINS À CANNES



**PROJET D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
RÉSUMÉ ANALYTIQUE - SEPTEMBRE 2026**



ÉTAT, PROVINCE OU RÉGION

France, RégionProvence-Alpes-Côted'Azur,Alpes-Maritimes

NOM DU BIEN

Saint-Honorat, île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES À LA SECONDE PRÈS

Le Bien

Longitude :
Latitude :
UTM Easting :
UTM Northing :
UTM Zone :
Superficie :
Superficie :
Longueur maximale (E-W) :
Largeur maximale (N-S) :

Ile Saint-Honorat

7° 2 ' 45.34" Est
43° 30 ' 27.72" Nord
342043
4819051
32N
0.409 km²
40.9 hectares
1 517 mètres
491 mètres

DESCRIPTION TEXTUELLE DES LIMITES DU BIEN PROPOSÉ POUR INSCRIPTION

Périmètre du Bien

L'île Saint-Honorat constitue le bien proposé pour l'inscription.

Son altitude maximale est de 9 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer.

Située sur le territoire communal de Cannes, l'île présente une configuration allongée selon un axe est-ouest. Elle s'étend sur une longueur de 1,5 kilomètre pour une largeur maximale de 490 mètres. La superficie totale du bien s'établit à 0,41 km², soit 41 hectares.

Cette altimétrie limitée est toutefois nuancée par un couvert végétal arboré dense ; dont les sujets atteignant une hauteur moyenne de 20 mètres confèrent à l'île une silhouette verticale plus marquée au sein du paysage maritime.

Le Bien est délimité par la limite terre-mer des plus hautes marées astronomiques en l'absence de perturbation atmosphérique (définition de la limite terre-mer donnée par le Conseil National de l'Information Géographique).

Le périmètre du Bien, correspondant à l'emprise territoriale de l'île Saint-Honorat, présente une configuration géométrique complexe. La délimitation spatiale de cet ensemble est définie par l'enveloppe polygonale reliant les points sommets A à S, dont les coordonnées géographiques sont consignées au sein du tableau et de la carte ci-après.

L'île Saint-Honorat se caractérise par une topographie plane à faible relief.

Coordonnées des points formant l'enveloppe de la délimitation du Bien.

Point	Longitude	Latitude
A	7° 2 ' 15.553" N	43° 30 ' 32.335" E
B	7° 2 ' 29.059" N	43° 30 ' 33.621" E
C	7° 2 ' 47.838" N	43° 30 ' 33.082" E
D	7° 2 ' 49.916" N	43° 30 ' 34.332" E
E	7° 2 ' 52.332" N	43° 30 ' 33.125" E
F	7° 3 ' 5.239" N	43° 30 ' 32.975" E
G	7° 3 ' 18.396" N	43° 30 ' 28.822" E
H	7° 3 ' 19.498" N	43° 30 ' 27.896" E
I	7° 3 ' 17.133" N	43° 30 ' 25.712" E
J	7° 3 ' 14.054" N	43° 30 ' 24.761" E
K	7° 2 ' 53.824" N	43° 30 ' 20.490" E
L	7° 2 ' 52.757" N	43° 30 ' 18.679" E
M	7° 2 ' 51.569" N	43° 30 ' 18.281" E
N	7° 2 ' 50.266" N	43° 30 ' 20.582" E
O	7° 2 ' 42.744" N	43° 30 ' 21.265" E
P	7° 2 ' 25.606" N	43° 30 ' 22.739" E
Q	7° 2 ' 13.153" N	43° 30 ' 25.702" E
R	7° 2 ' 11.690" N	43° 30 ' 26.513" E
S	7° 2 ' 13.949" N	43° 30 ' 31.302" E

DESCRIPTION TEXTUELLE DES LIMITES DU BIEN PROPOSÉ POUR INSCRIPTION

Périmètre de la zone tampon

La zone tampon est constituée d'espaces terrestres et maritimes dans le prolongement du Bien.

Elle est définie par les espaces suivants :

- L'île Sainte-Marguerite ;
- L'île de la Tradelière et l'île Saint Ferréol qui sont de petites îles au couvert végétal dominé par des espèces de la flore vasculaire ;
- Les récifs, îlots et écueils affleurant dépourvus de couvert de plantes vasculaires et qui entourent les îles de Lérins (y compris l'île Saint Honorat) ;
- Les fonds marins entourant les îles de Lérins limités :

a) Au Nord-Est par une ligne passant par un point A situé en mer immédiatement au Sud de l'Oratoire de la Croix situé à la Pointe Croisette et en direction du canyon du Vengeur, qui forme un talweg dans le relief sous-marin. Depuis l'Oratoire (point A), cette ligne est au cap N115,

b) A l'Est, au Sud et à l'Ouest par le rebord du plateau continental identifié par une rupture de pente,

c) Au Nord-Ouest, par une ligne passant par le petit talweg du canyon

de Cannes et rejoignant le point A de l'Oratoire de la Croix sur la Pointe Croisette. Depuis l'Oratoire (point A), cette ligne est au cap N267°.

Dans le contexte de la marge continental des Alpes Maritimes qui se caractérise par un très court plateau continental, la rupture de pente qui sépare le plateau continental du talus continental a été prise sur des pentes de 10°. Le plateau continental est identifié par des pentes inférieures à 10°. Le talus continental est identifié par des pentes supérieures à 10°. Cette ligne de rupture de pente ne suit pas une ligne bathymétrie précise. Elle oscille tantôt au-dessus de l'isobathe 100 mètres, tantôt en dessous de l'isobathe 100 mètres. La profondeur moyenne du rebord du plateau continental est de 96 mètres.

La zone tampon, dont le tracé intègre notamment le rebord du plateau continental, présente une configuration géométrique complexe. Son emprise spatiale est définie par l'enveloppe polygonale reliant les points sommets 1 à 12, dont les coordonnées géographiques sont consignées dans le tableau technique suivant :

Coordonnées des points formant l'enveloppe de la délimitation de la zone tampon.

Point	Longitude	Latitude	Profondeur
1	7° 2 ' 16.936" N	43° 32 ' 6.277" N	0 m
2	7° 4 ' 17.923" N	43° 31 ' 44.451" N	108 m
3	7° 4 ' 25.725" N	43° 31 ' 31.831" N	108 m
4	7° 4 ' 54.658" N	43° 31 ' 6.955" N	113 m
5	7° 5 ' 3.313" N	43° 30 ' 41.123" N	110 m
6	7° 4 ' 11.533" N	43° 30 ' 27.622" N	75 m
7	7° 4 ' 20.455" N	43° 29 ' 46.000" N	134 m
8	7° 2 ' 57.611" N	43° 29 ' 33.930" N	70 m
9	7° 1 ' 34.993" N	43° 30 ' 16.445" N	59 m
10	7° 1 ' 42.292" N	43° 30 ' 51.209" N	85 m
11	7° 1 ' 6.718" N	43° 31 ' 18.661" N	112 m
12	7° 1 ' 6.811" N	43° 31 ' 37.638" N	86 m

En sus, la zone tampon est définie par une diversité d'entités géographiques structurées comme suit :

- **L'île Sainte-Marguerite** avec ses écosystèmes forestiers, l'étang du Batéguier, les rivages, son patrimoine historique, ses aménagements récents ;
- **L'île de la Tradelière et l'île Saint Ferréol**, petites îles couvertes de végétaux vasculaires ;
- **Le domaine maritime entourant les deux îles principales est jalonné par un ensemble de 262 formations récifales**. Sur le plan écologique, ces récifs sont dépourvus de couvert de plantes vasculaires. Il convient de noter que, parmi cet ensemble, plusieurs formations font l'objet d'une identification toponymique spécifique, attestant de leur reconnaissance géographique au sein du complexe insulaire. Ces récifs ont une taille très variée mais sont de petites dimensions, de l'ordre de 6 à 8 mètres ;
- **2 îlots aménagés** : la balise du Batéguier au Nord-Ouest de l'île Sainte Marguerite (balise cardinale hors service) et la balise des Moines au Sud de l'île Saint-Honorat (balise cardinale Sud).

La partie marine de la zone tampon est constitué par les habitats marins littoraux. De la surface vers les profondeurs, la structuration des biocénoses s'établit selon la description suivante. La périphérie immédiate des îles et des récifs se caractérise par une double structuration benthique : des substrats rocheux occupant les étages supralittoral et médiolittoral couplés à des fonds meubles présentant une gamme granulométrique étendue allant des sables fins aux galets.

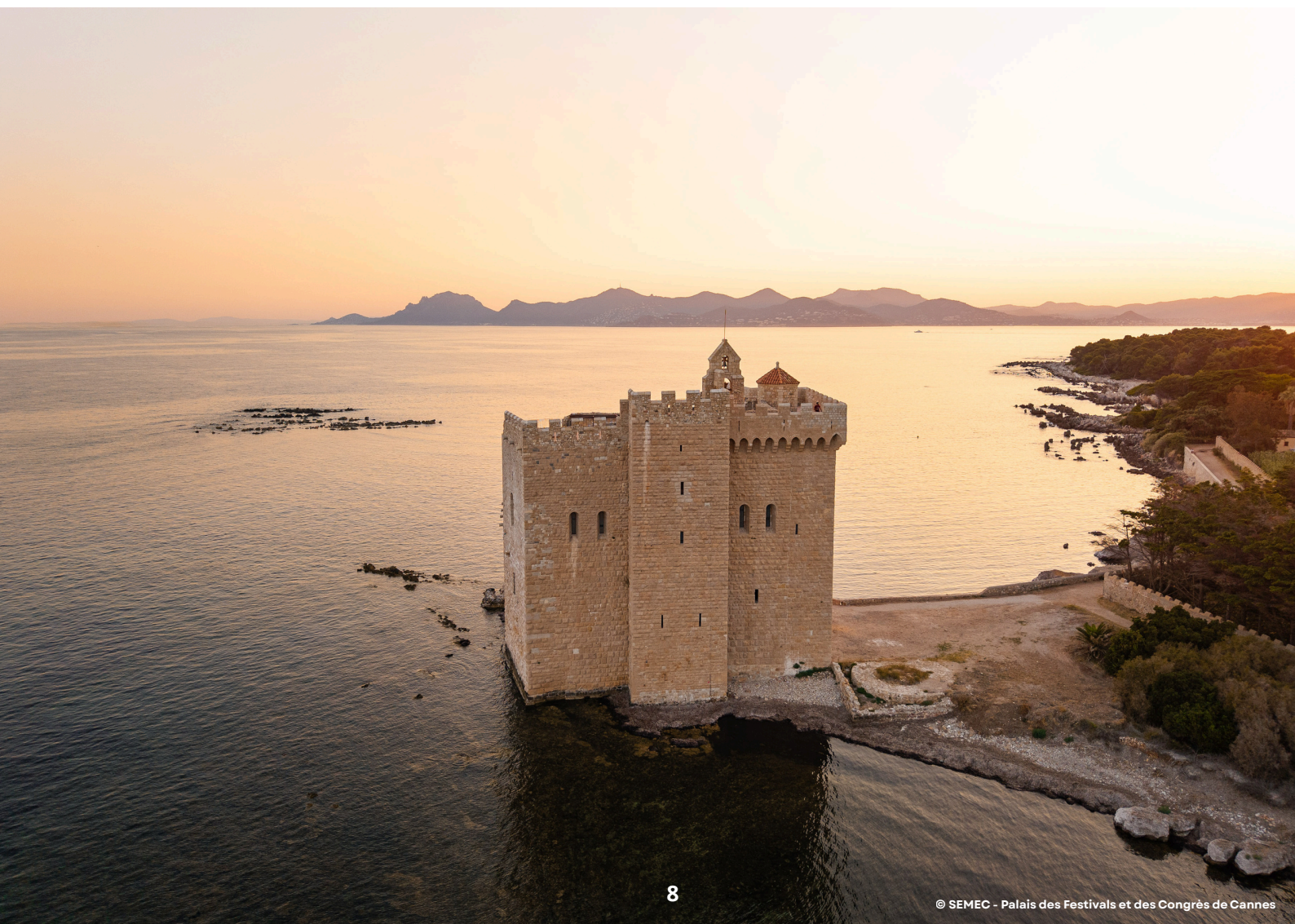
Les herbiers de Posidonie (présentant un développement important) constituent une ceinture structurante autour des unités insulaires définies par les éléments suivants :

- **Les étages supralittoral et médiolittoral** : Dominés par des substrats rocheux.
- **Les herbiers de Posidonies** : Ces formations constituent de vastes herbiers autour de l'archipel jusqu'à une bathymétrie d'environ 30 mètres. Au nord-ouest de l'île Sainte-Marguerite, le développement d'un herbier récif-barrière constitue un patrimoine naturel d'une valeur écologique singulière. Les accumulations de feuilles mortes sur le littoral forment des « banquettes » assurant une protection efficace contre l'érosion lors des épisodes de tempête, tout en abritant un habitat spécifique. Ces herbiers assurent ainsi une fonction d'interface fonctionnelle entre les écosystèmes terrestres et marins.
- **Les fonds meubles** : Constitués de sédiments sableux et graveleux, leur répartition est régie par l'hydrodynamisme local. Au niveau des plages, ce sont les sables fins de haut niveau qui sont suivis en profondeur par des sables bien calibrés et dans les zones à fort hydrodynamisme par des sables et graviers sous influence de courants de fonds.
- **Les massifs coralligènes** : Ces formations, présentes entre 20 et 100 mètres de profondeur, sont des formations d'algues calcaires encroûtantes. Elles abritent une biodiversité particulièrement riche conférant à ces habitats une haute valeur patrimoniale.

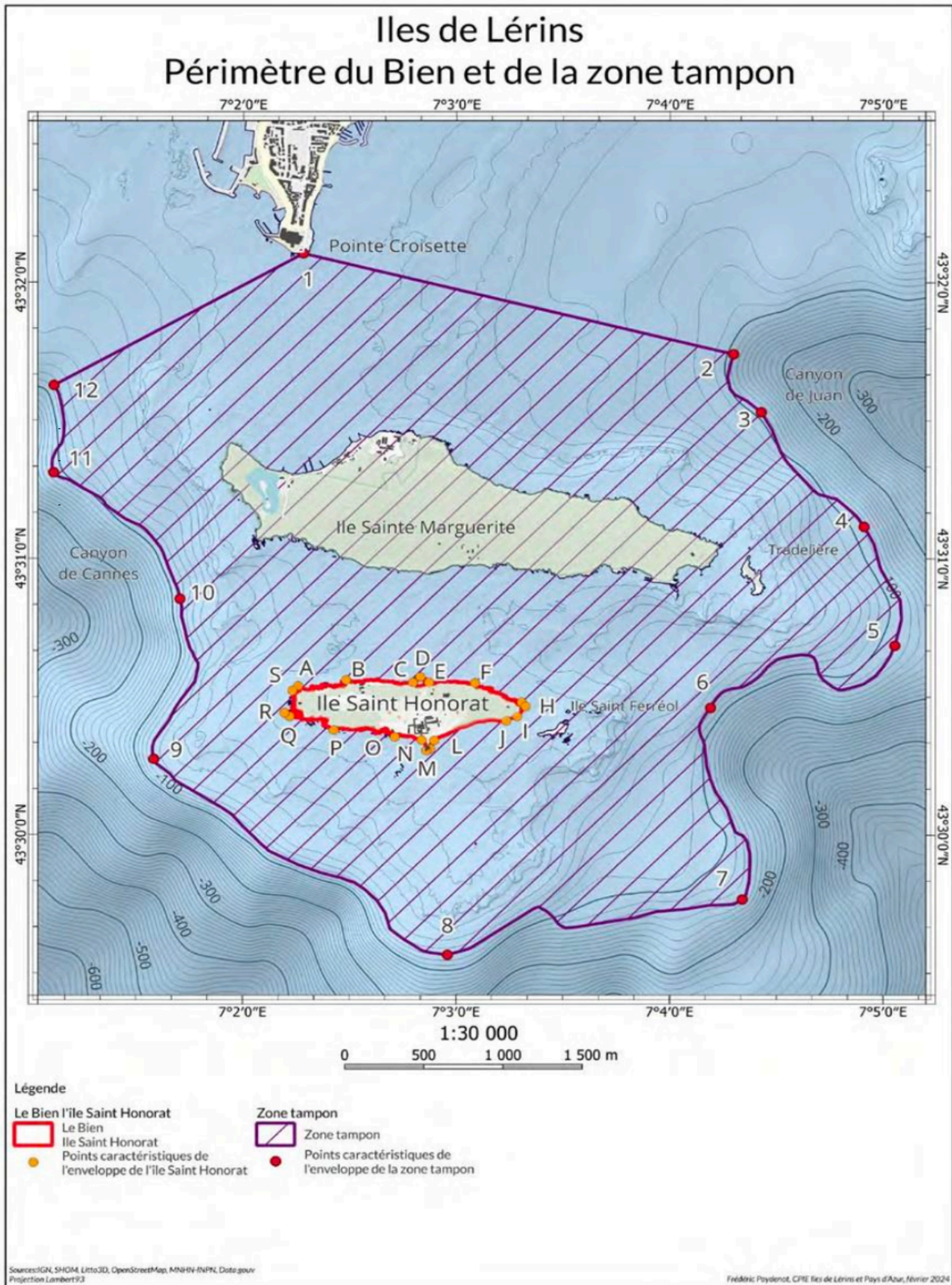
Les hauts-fonds rocheux situés au sud de l'île Saint-Honorat s'étendant jusqu'à la Balise des Moines, sont intégrés au périmètre du bien. En raison de leur éloignement du plateau continental et de leur faible bathymétrie, ces fonds abritent une biodiversité exceptionnelle conférant au site une haute valeur écologique.

La zone tampon, s'étendant sur une superficie de 16,10 km² (soit 1 610 hectares) sur le territoire de la commune de Cannes, s'inscrit en totalité dans le périmètre du site Natura 2000 « Cap d'Antibes - Îles de Lérins », assurant ainsi une cohérence opérationnelle entre le plan de gestion du bien et le Document d'Objectifs (DOCOB) ainsi que le plan d'action de ce site de protection environnementale.

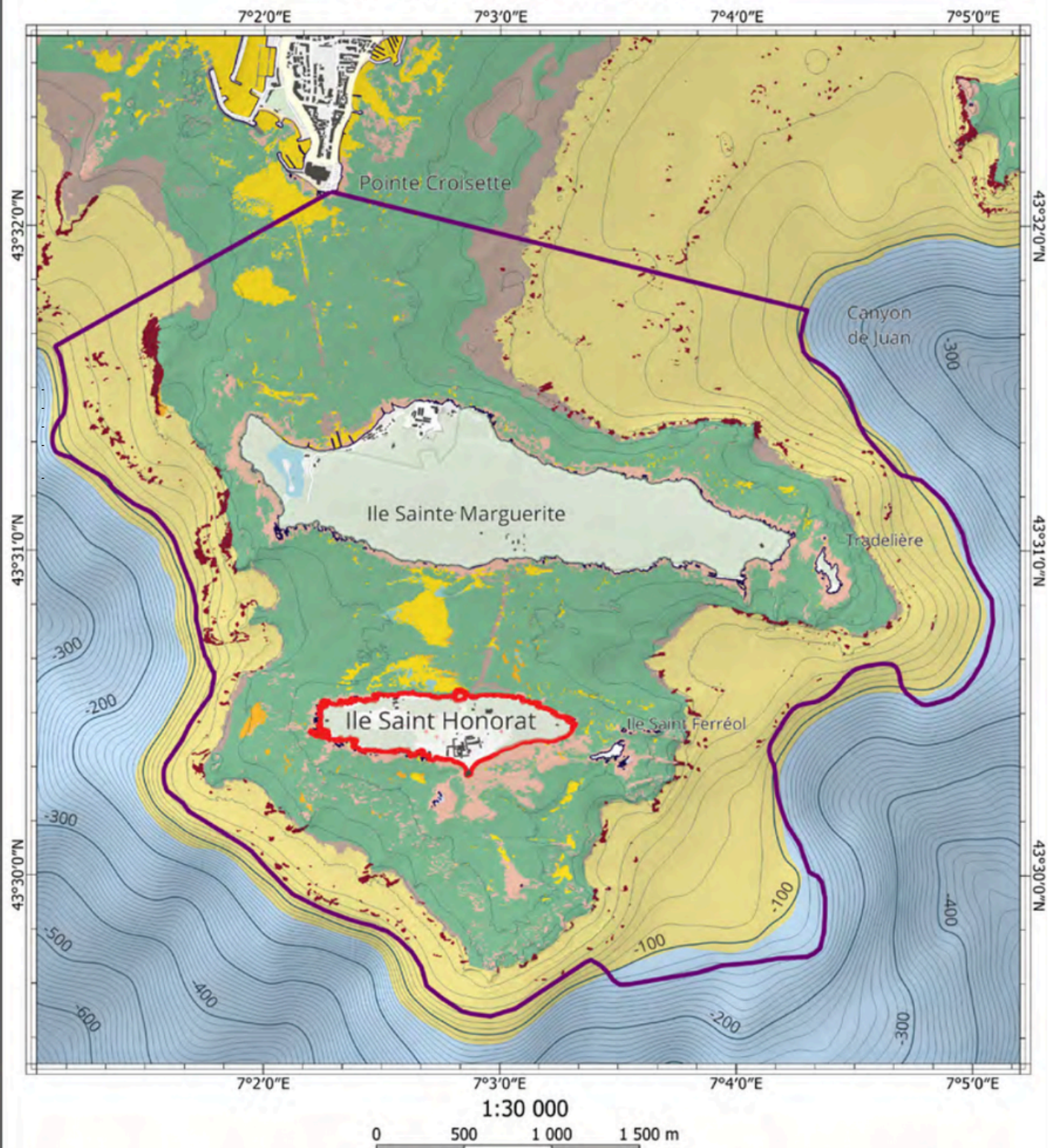
SURFACE DU BIEN PROPOSÉ : 40,9 hectares
SURFACE DE LA ZONE TAMPON : 1 610 hectares







Iles de Lérins Biocénoses marines



Légende

Périmètre

- Le Bien
- Ile Saint Honorat
- Zone tampon

Biocénoses marines

- Biocénose des sables médiolittoraux (SM)

- Biocénose du détritique médiolittoral (DM)
- Biocénose de la roche médiolittorale supérieure (RMS)
- Association à Cymodocea nodosa sur SFBC
- Biocénose des sables fins bien calibrés (SFBC)

- Biocénose des sables et graviers sous influence des courants de fond (SGCF)
- Biocénose des galets infralittoraux (GI)
- Biocénose de l'herbier à Posidonia oceanica
- Association de la matre morte de Posidonia oceanica

- Biocénose des algues infralittorales
- Biocénose des fonds détritiques envasés (DE)
- Biocénose du détritique côtier (DC)
- Biocénose coralligène (C)

CRITÈRES SELON LEQUELS LE BIEN EST PROPOSÉ POUR INSCRIPTION

CRITERE (iii)

« Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue »

CRITERE (vi)

« Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle »

© Jérôme Kélagopian



© Ville de Cannes

PROJET DE DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE

Saint-Honorat, île monastique de l'archipel de Lérins à Cannes

Brève synthèse

Située dans l'archipel des îles de Lérins, au large de Cannes, l'île Saint-Honorat constitue un ensemble monastique insulaire exceptionnel occupé depuis le début du Ve siècle. Fondé par Honorat et Eucher entre 400 et 410, le monastère s'est développé sur une île de 37 hectares dont les caractéristiques géographiques, l'isolement maritime, la présence d'une ressource en eau douce et la possibilité d'une mise en culture ont favorisé l'implantation durable d'une communauté religieuse. Les recherches archéologiques récentes ont confirmé l'existence d'un important patrimoine des V^e-VII^e siècles comprenant les vestiges d'un oratoire et de cellules monastiques à Saint-Sauveur, une tour monumentale édifée dans la première moitié du VI^e siècle, des aménagements funéraires, ainsi que de nombreux aménagements agraires attestant l'exploitation organisée de l'île. Ces témoins sont complétés par les composantes plus tardives de l'ensemble monastique : ensemble claustral, tour fortifiée, réseau de chapelles périphériques, chemins processionnels et paysage insulaire préservé. L'ensemble forme un palimpseste exceptionnel de seize siècles de vie monastique.

L'île monastique de Saint-Honorat présente une valeur universelle exceptionnelle potentielle en tant que témoignage majeur des origines et du développement du monachisme latin occidental. Dès le V^e siècle, Lérins constitue l'une des plus importantes transpositions occidentales du modèle du « désert » oriental, où l'insularité est pensée comme un équivalent spirituel du désert. Les textes produits par les moines de Lérins élaborent une véritable « ecclésiologie insulaire » qui associe l'île, la vie ascétique et l'Église universelle, donnant naissance à une conception originale et durable du monachisme chrétien. Saint-Honorat est dès lors définie et perçue comme une « île sainte » ou « île sacrée ».

Le bien témoigne également de manière exceptionnelle des formes matérielles du premier monachisme occidental. Les vestiges archéologiques des V^e-VI^e siècles révèlent une organisation originale associant pratiques érémitiques et cénobitiques, notamment à travers les cellules de Saint-Sauveur, uniques en Occident pour cette période, ainsi qu'un paysage monastique structuré par les lieux de culte, les espaces funéraires et les terres cultivées. Les recherches récentes démontrent que l'île conserve encore un potentiel archéologique remarquable permettant de documenter les premières communautés monastiques latines avec une richesse documentaire sans équivalent en Europe occidentale.

Enfin, Lérins a exercé une influence spirituelle, intellectuelle et institutionnelle considérable sur le christianisme occidental. Centre de formation d'évêques, foyer d'une importante production littéraire et doctrinale, lieu d'élaboration d'une tradition liturgique originale et d'une réflexion théologique majeure, également d'une règle de vie monastique, le monastère a diffusé ses modèles religieux bien au-delà de la Provence. Son rayonnement, attesté dès le V^e siècle et prolongé tout au long du Moyen Âge, demeure lisible dans la continuité de la communauté monastique actuelle et dans la permanence des structures qui organisent encore l'île.



Justification des critères

CRITERE (iii) : « Apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ».

L'île Saint-Honorat de Lérins apporte un témoignage exceptionnel et fondamental sur le développement du monachisme occidental, à travers l'implantation, dès le début du Ve siècle, d'une vie monastique inspirée des traditions ascétiques orientales et leur adaptation originale dans le contexte latin, donnant naissance à une tradition spirituelle et intellectuelle majeure aux V^e et VI^e siècles.

L'île monastique de Saint-Honorat conserve, par son caractère insulaire, son organisation spatiale ancienne et ses vestiges archéologiques de l'Antiquité tardive puis du Moyen-Age, l'expression matérielle directe de cette tradition culturelle déterminante comme système de pensées et de pratiques, dans l'histoire religieuse et intellectuelle de l'Occident chrétien. Cette tradition est encore portée par une présence monastique depuis 1600 ans.

CRITERE (vi) : « Être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ».

L'île monastique de Saint-Honorat est directement et de manière exceptionnelle associée à l'émergence, aux V^e et VI^e siècles, d'une pensée spirituelle et ascétique fondatrice du monachisme occidental. Élaborée par les premiers ascètes de Lérins, cette tradition spirituelle (textes et pratiques), héritée du monachisme oriental, a exercé une influence déterminante sur la théologie, la spiritualité et les pratiques monastiques de l'Occident chrétien.

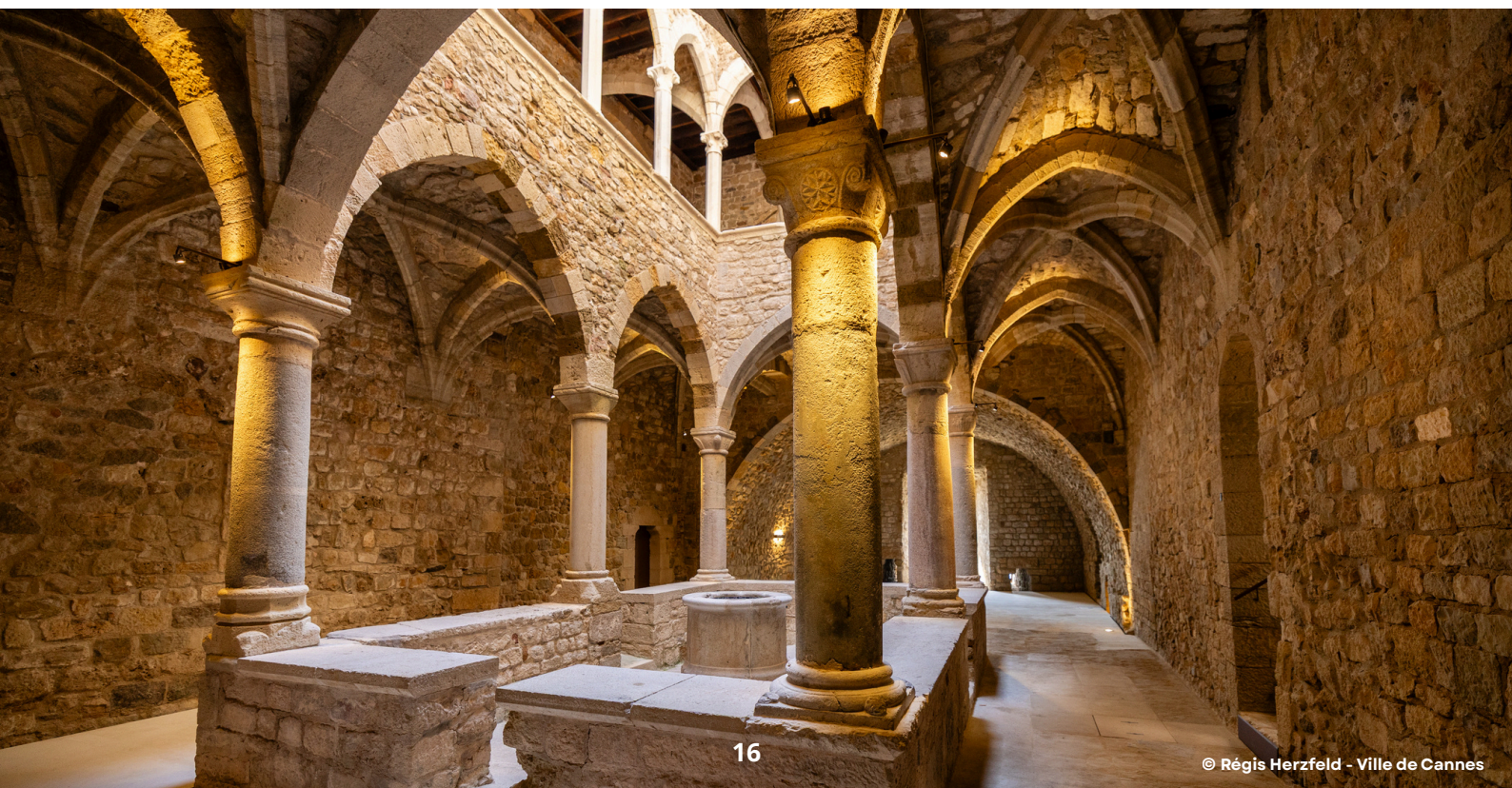
Cette association se manifeste par l'insularité et par la reconnaissance de l'île elle-même dès l'Antiquité tardive comme un espace « saint » et un « désert spirituel », ainsi que par les vestiges archéologiques exceptionnels liés à l'érémitisme et aux premières formes de vie communautaire monastique. L'île de Lérins constitue ainsi un lieu tant de mémoire que de transmission d'idées et de croyances de portée universelle exceptionnelle.

Déclaration d'intégrité

L'île monastique Saint-Honorat de Lérins, dont le caractère insulaire a été préservé, présente un haut degré d'intégrité. Elle conserve dans un périmètre unique l'ensemble des composantes nécessaires à la compréhension de son fonctionnement monastique, associant espaces de culte, de vie communautaire et de production ainsi que le littoral. Les relations spatiales et fonctionnelles entre ces différentes composantes demeurent clairement lisibles et permettent la compréhension des structures primitives. La richesse et la bonne préservation du sous-sol archéologique permettent en outre de documenter les premières occupations monastiques du V^e siècle ainsi que les transformations successives du site en lien avec l'héritage de la période tardo-antique. Enfin, la continuité ininterrompue de la présence monastique depuis plus de quinze siècles garantit la cohérence historique et fonctionnelle de l'ensemble. Ainsi, l'île Saint-Honorat conserve de manière complète, cohérente et durable les attributs qui expriment sa valeur universelle exceptionnelle.

Déclaration d'authenticité

L'île monastique Saint-Honorat de Lérins, dont le caractère insulaire a été préservé, présente un haut degré d'authenticité. Celle-ci repose d'abord sur la continuité exceptionnelle de sa fonction monastique, assurée sans interruption depuis le V^e siècle par une communauté religieuse qui maintient la vocation spirituelle originelle du lieu. L'authenticité du bien est également garantie par la permanence de son implantation et de ses relations historiques entre le bâti, les espaces cultivés, le littoral et l'environnement maritime. Les formes architecturales, les matériaux et les techniques de construction témoignent d'une évolution continue du site, documentée et respectueuse de ses caractéristiques historiques. Enfin, la transmission vivante des traditions monastiques, soutenue par la règle bénédictine, les archives et la riche littérature lérinienne, prolonge l'authenticité matérielle par une authentique continuité spirituelle, culturelle et intellectuelle. Ainsi, l'île Saint-Honorat conserve de manière crédible et lisible les attributs qui expriment sa valeur universelle exceptionnelle.



Eléments requises en matières de gestion

L'île Saint-Honorat est la propriété de la Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception reconnue par décret du Premier ministre de la République Française du 12 juin 1980. Bien que le port-abri des Moines qui permet d'accoster au nord de l'île soit sur le domaine public maritime et géré par la commune de Cannes, le reste de l'île est propriété privée de la Congrégation.

Le bien proposé pour inscription potentielle est protégé par des dispositifs nationaux, législatifs, tels que la Loi Littoral, et réglementaires, notamment plusieurs protections au titre des Sites classés et inscrits (Ile Saint-Honorat et Ile Sainte-Marguerite toutes deux « site classé »), des Monuments historiques (quatre éléments classés au titre des Monuments historiques sur l'île Saint-Honorat et deux en zone tampon sur l'île Sainte-Marguerite). Une extension de l'inscription au titre des Monuments historiques pour l'intégralité de l'île Saint-Honorat a été validée par la Commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) en juillet 2025 avec un vœu de classement. L'arrêté de protection a été signé à l'automne par le Préfet.

D'autres dispositifs contractuels sont également en vigueur, relatifs notamment au patrimoine naturel : réserve biologique dirigée de l'île Sainte-Marguerite et site Natura 2000 « Cap d'Antibes - îles de Lérins » (avec un document d'objectif et un plan d'actions).

Trois ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable) - une de type I et deux de type II - sont également inventoriées sur le territoire du bien proposé pour inscription potentielle. Enfin, l'archipel des îles de Lérins se situe dans le périmètre du Sanctuaire Pelagos.

La protection du bien est donc assurée au titre du Code du patrimoine, du Code de l'environnement et du Code général de la propriété des personnes publiques. L'intégralité du patrimoine bâti culturel et naturel est ainsi couverte par des dispositifs de protection réglementaire.

Le système de gestion repose essentiellement sur la mise en œuvre d'un plan de gestion validé par la Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception (CCIC) en mars 2018, à la suite des travaux de quatre groupes de travail ayant permis de réunir l'ensemble des acteurs locaux et des services de l'État. Son plan d'actions concrètes se décline selon quatre grandes orientations stratégiques. La réactualisation de ce plan de gestion a été menée et finalisée en 2025.

Il repose également sur une gouvernance globale assurée par une coordination des travaux de chacun des comités insulaires des deux îles. Chacune des îles de Lérins est par ailleurs adhérente à l'association SMILO (Small Islands Organisation), créée en 2016 et dont l'action contribue activement à un meilleur équilibre entre développement humain et gestion des ressources sur les îles. L'île Sainte-Marguerite et l'île Saint-Honorat sont des îles pilotes dans ce dispositif pour obtenir le label international SMILO « île durable ». L'adhésion des îles de Lérins à ce réseau international est un atout considérable pour échanger sur le partage de savoir-faire et bonnes pratiques.

Enfin, la gouvernance s'appuie également sur le Conseil Scientifique des Iles de Lérins (CSIL), créé en 1992 à l'initiative de l'Université de Nice Sophia Antipolis, de l'INRA d'Antibes et de la Ville de Cannes afin de promouvoir la connaissance dans le domaine de la sauvegarde des milieux marins méditerranéens, ainsi que sur le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) îles de Lérins & Pays d'Azur qui, depuis 1986, intervient par des actions de sensibilisation, conseil et formation auprès de tous les acteurs du territoire.

NOM ET COORDONNÉES DE L'INSTITUTION

RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION

Mairie de Cannes

David LISNARD, Maire de Cannes,
Président de l'Agglomération Cannes Lérins,
Président de l'Association des Maires de France
Hôtel de Ville, 1 Place Bernard Cornut-Gentille CS
30140 - 06414 Cedex Cannes
Tél : 04 97 06 40 00
Adresse internet : www.cannes.com

Mairie de Cannes

Direction de la culture

Maud BOISSAC - Directrice de la culture
10 avenue de Vallauris
06400 CANNES
Tél : 04 97 06 45 14
Mail : maud.boissac@ville-cannes.fr

PROPRIÉTAIRE DU BIEN

Abbaye de Lérins

Jean-Marie GERVAIS, Père Abbé de l'Île Saint-Honorat,
06400 Cannes
Tél : 04 92 99 54 00
Fax : 04 92 99 54 11
Adresse internet : www.abbayedelerins.com

INSTITUTION OFFICIELLE LOCALE

PREFECTURE DE REGION

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Sylvaine LEYONDRE, Conseillère Villes et Pays
d'art et d'histoire et espaces protégés,
Correspondante patrimoine mondial, Service
architecture et espaces protégés, Direction
patrimoines, architecture et espaces protégés
23, boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : 04 42 16 19 20

AUTRES INSTITUTIONS OFFICIELLES LOCALES

Office national des forêts Office national des forêts Bureau d'études Côte d'Azur

62, route de Grenoble -BP 3260
06205 NICE Cedex 3
Tél : 04 93 18 51 52
E-mail : eric.tassone@onf.fr
Adresse internet : <http://www.onf.fr>

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) îles de Lérins et Pays d'Azur

Frédéric POYDENOT, Directeur
5 rue de Mimont
06400 Cannes
Tél : 04 93 39 26 80
E-mail : cpieazur@cpieazur.fr
Adresse internet : <http://cpieazur.fr>

Université Côte d'Azur, laboratoire CEPAM (Cultures et environnements, Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge)

Michel LAUWERS, Professeur des Universités
Pôle Universitaire Saint-Jean-d'Angély SJA 3 -
CEPAM UMR7264 - CNRS - UNS
24, avenue des Diables Bleus F - 06357 Nice Cedex 4
Tél : 04 89 88 15 19
E-mail : cepam@cepam.cnrs.fr
Adresse internet : <http://www.cepam.cnrs.fr/>

Service d'Archéologie Métropole Côte d'Azur

Fabien BLANC GARIDEL, Chef du service
d'Archéologie Métropole Nice Côte d'Azur,
Tél : 04 92 00 23 71
E-mail : service.archeologie@nicecotedazur.org



